

Département  
Des ARDENNES

=====  
ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

-----  
Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 25.02.2025  
Convocation faite  
Le 11.02.2025

Délibération  
N°2025-02-025

Financement de l'achat d'un  
échographe polyvalent pour  
le CISARM (annexe)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

-----  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

-----  
Séance du 17 février 2025  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi dix-sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2025-02-030), M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Fabien PRIGNON (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2025-02-031), Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), M<sup>me</sup> Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION, M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, Angéline COURTOIS (pouvoir à M. Jean-Luc GRABOWSKI).

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Le Centre Intercommunal de santé Ardenne Rives de Meuse (CISARM) prévoit, dans son projet de santé, d'assurer les soins de premier recours en fonction des besoins de la population du territoire d'Ardenne Rives de Meuse,

Considérant la priorisation des soins de cardiologie et de gynécologie par ce projet de santé,

Considérant la validation de ces orientations par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est par courrier du 19 novembre 2024,

Considérant la nécessité, pour le CISARM, de s'équiper d'un échographe polyvalent pour organiser des consultations de cardiologie et de gynécologie,

Considérant l'essai conduit le 20 décembre 2024 en partenariat avec le Centre hospitalier Intercommunal du Nord-Ardenne (CHINA) avec un échographe présentant un coût de 49 450 € TTC,

Considérant le financement d'une partie de ce matériel par l'Agence Régionale de Santé, à hauteur de 20 000 €,

Vu la demande du Président du Conseil d'Administration du CISARM par courrier du 29 janvier 2025, sollicitant la Communauté afin de financer le montant résiduel de cet échographe, soit un montant de 29 450 € TTC,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances, réunie le 17 février 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **accepte** la prise en charge de cette dépense,

\* **approuve** l'inscription au BP 2025 du financement d'un échographe polyvalent pour le CISARM pour un montant de 29 450 € TTC.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

